



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/57
27 octobre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITIONS DE PROJET : SURINAME

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Réfrigération

- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : projet d'assistance technique des secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles PNUD
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du Plan de gestion des frigogènes PNUD

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET SURINAME

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes (PGF) : projet d'assistance technique des secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles	PNUD
b)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du PGF	PNUD

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION

Unité nationale d'ozone

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2003 JUSQU'À OCTOBRE 2004)**

CFC - Groupe 1 Annexe A	12,30		
-------------------------	-------	--	--

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003 JUSQU'À
OCTOBRE 2004)**

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC	Réfrigération 12,30			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)

S.O.

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement – millions \$US	Élimination – tonnes PAO
	a)		
	b)		

TITRE DU projet :	(a)	(b)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :	12,34	
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	*	
SAO à introduire (tonnes PAO) :	S.O.	
Durée du projet (mois) :	30	30
Montant initial demandé (\$US) :	300 430	25 750
Coût final du projet :		
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	300 430	25 750
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	S.O.	0
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)		
Coût total du projet (\$US)	300 430	25 750
Participation locale au capital (%) :	100	100
Élément d'exportation (%) :	0	0
Subvention demandée (\$US) :	300 430	25 750
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	S.O.	S.O.
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	22 532	2 318
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	322 962	28 068
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	S.O.	S.O.
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	0	0

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus

* Afin de respecter les limites du Protocole de Montréal pour 2005 et 2007 (consommation de référence pour le CFC : 41,3 tonnes PAO)

DESCRIPTION DU PROJET

Généralités

1. Le gouvernement du Suriname a présenté une proposition de projet pour un plan de gestion des frigorigènes pour examen par le Comité exécutif à sa 41^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/58).

2. Le projet de plan de gestion des frigorigènes, tel qu'il a été présenté à la 41^e réunion, comprenait les sous-projets suivants :

- a) Élaboration et renforcement du cadre réglementaire des politiques générales (20 000 \$US) : pour élaborer des règlements ayant trait à la SAO, y compris un système d'autorisation;
- b) Formation d'agents de douane (42 000 \$US) : former des agents de douane, des inspecteurs en environnement et du personnel de l'institut de statistique et de la direction de la statistique en ce qui a trait aux SAO et à l'identification d'équipements à base de SAO, ainsi qu'à la collecte des données et à la présentation de rapports;
- c) Programme de formation pour techniciens en réfrigération (70 000 \$US) : accroître leur compétence en matière d'entretien et intégrer les bonnes pratiques d'entretien en rapport avec les nouveaux frigorigènes sans CFC; et
- d) Établissement d'un programme de récupération et de recyclage et d'un programme d'incitatifs et de sensibilisation pour les utilisateurs finals, qui sera davantage étendu lorsque la capacité institutionnelle du gouvernement du Suriname lui permettant de mettre en oeuvre les éléments d'investissement du plan de gestion des frigorigènes aura été renforcée.

3. Tenant compte du besoin urgent pour le Suriname de commencer la mise en oeuvre du programme d'assistance technique afin de renforcer le cadre réglementaire des politiques générales, et des programmes de formation de techniciens en réfrigération et d'agents de douane, le Comité exécutif a décidé d'approuver ces activités. Le Comité a aussi pris note que le gouvernement du Suriname présenterait à une future réunion les éléments d'investissement définis dans le plan de gestion des frigorigènes, conformément à la Décision 31/48.

Activités d'investissement proposées dans le projet de plan de gestion des frigorigènes

4. Le gouvernement du Suriname, avec l'aide du PNUD, a élaboré les éléments d'investissement du projet de plan de gestion des frigorigènes, qui comprennent :

- a) Projet d'assistance technique pour les secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles, consistant en cinq sous-éléments, notamment : équipement de recyclage et de récupération et réaménagements; outils et équipement pour le programme d'enseignement technique; ateliers sur le

réaménagement ainsi que sur la récupération et le recyclage; et établissement d'une association en réfrigération (300 430 \$US). Les principales activités à mettre en oeuvre comprennent: instaurer un système d'inventaire des équipements de réfrigération avec CFC et des climatiseurs d'automobiles; communiquer l'information aux principaux intervenants en ce qui a trait au projet de plan de gestion des frigorigènes et au programme d'incitation au réaménagement; offrir un soutien technique et des incitatifs financiers pour faciliter le remplacement des climatiseurs d'automobiles ou leur réaménagement afin de remplacer le CFC par du HFC134a; et fournir huit machines de récupération et de recyclage de climatiseurs d'automobiles et de l'équipement auxiliaire pour l'entretien des climatiseurs d'automobiles; et

- b) Surveillance des activités figurant au plan de gestion des frigorigènes (25 750 \$US), pour laquelle un spécialiste en réfrigération local sera mis sous contrat à temps partiel afin de procéder à la collecte et à la consignation de données et d'offrir des conseils, surveiller les activités proposées dans le projet de PGG, et présenter des rapports à ce sujet.

5. La mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes devrait permettre de réduire le nombre de climatiseurs d'automobiles avec CFC-12 en usage actuellement au Suriname (environ 2 000 unités en deux ans), afin d'éliminer directement 8 tonnes PAO de CFC-12 par année, et de réaliser une réduction supplémentaire des émissions dans l'atmosphère associées à l'utilisation d'outils et d'équipement, d'implanter de meilleures pratiques d'entretien apprises lors des ateliers de formation, et de récupérer et recycler les frigorigènes. On s'attend donc à ce que le Suriname respecte les objectifs d'élimination de la consommation de SAO visés pour 2005 et 2007.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Questions en rapport avec les données de référence du Suriname en matière de conformité

6. Le Secrétariat s'est rappelé que, à leur 15^e réunion, les Parties au Protocole de Montréal avaient pris note avec satisfaction du fait que :

- a) Tel que le demandait la décision XIV/14, le Suriname (entre autres Parties) a déclaré des données, et devient ainsi en conformité avec les stipulations de l'Article 7, ce qui permet de retirer sa classification temporaire à titre de Partie de l'Article 5; et
- b) Tel que le demandait la décision XIV/16, le Suriname (entre autres Parties) a déclaré des données de référence, et devient ainsi en conformité avec les stipulations des paragraphes 3 et 8 ter (d) de l'Article 5.

7. À la même réunion, les Parties ont aussi pris note que le Suriname (entre autres Parties) n'avait pas encore déclaré des données pour une ou plusieurs des années de référence (1986, 1989 ou 1991) pour un ou plusieurs groupes de substances réglementées, tel que l'exige les paragraphes 1 et 2 de l'article 7 du Protocole de Montréal (Décision XV/18). Subséquemment, à sa 32^e réunion en juillet 2004, le Comité de mise en oeuvre a pris note avec satisfaction du fait que le Suriname (entre autres pays) avait présenté toutes les données manquantes au Secrétariat de l'ozone.

État de la ratification des amendements au Protocole de Montréal

8. Le Suriname n'a encore ratifié aucun des amendements au Protocole de Montréal. À cet égard, le 23 juillet 2004, le Secrétariat a envoyé une lettre au gouvernement du Suriname demandant un compte rendu sur l'état de ratification des Amendements de Londres et subséquents au Protocole de Montréal. Dans sa lettre, le Secrétariat a informé le gouvernement du Suriname de deux décisions prises par le Comité exécutif en rapport avec le financement de projets des pays qui n'avaient pas encore ratifié les Amendements de Londres au Protocole de Montréal, notamment :

- a) À sa 29^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'approuver le financement pour les projets et les activités présentés par les pays qui n'avaient pas ratifié les Amendements de Londres, à condition qu'une lettre soit envoyée à ces pays les incitant à prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de ratifier les Amendements de Londres dans les plus brefs délais. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/65, Décision 29/21); et
- b) À sa 40^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'exiger des Parties un engagement officiel par écrit visant à ratifier les Amendements de Londres au Protocole de Montréal avant que le financement puisse être approuvé pour leurs projets. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50, Décision 40/35).

9. En réponse à la lettre du Secrétariat, le gouvernement du Suriname a indiqué que la proposition en vue de la ratification des amendements au Protocole de Montréal avait été approuvée en août 2004 par le Conseil d'État (l'organisme consultatif auprès du président du Suriname). Actuellement, la proposition est devant l'Assemblée nationale (parlement), où les amendements seront ratifiés au cours des prochains mois.

Consommation de CFC

10. Au cours de la période 1999-2002, le Suriname a consommé de 43 à 46 tonnes PAO de CFC. Toutefois, en 2003, la consommation de CFC a diminué de 12 tonnes PAO. À cet égard, le Secrétariat a demandé des explications en ce qui a trait à la forte réduction de la consommation de CFC. Le PNUD a indiqué que, bien que le contrôle des importations de CFC n'ait été mis en place que récemment par le gouvernement, les importateurs étaient au courant (en raison d'un échange d'informations avec les fournisseurs outre-mer) qu'il fallait s'attendre à ce qu'on interdise l'utilisation des CFC. On a donc assisté à une certaine accumulation des stocks de CFC. En outre, le Bureau de la santé publique a commencé à émettre des permis d'importation de CFC; en 2003, le Bureau a rejeté plusieurs demandes d'importation de CFC, en raison

principalement des activités de sensibilisation et d'externalisation mises de l'avant par l'institut national pour l'environnement et le développement (National Institute for Environment and Development). Toutefois, malgré la chute des importations de CFC en 2003, l'utilisation réelle de CFC dans le pays s'insère davantage dans la structure de la consommation historique déclarée.

11. Le Secrétariat a aussi demandé d'autres explications sur les moyens que le gouvernement du Suriname prévoyait prendre afin de respecter en temps voulu les limites de consommation de CFC imposées pour 2005 et 2007, si l'on tient compte que la consommation actuelle de CFC est d'environ 46 tonnes PAO, et que la quantité de CFC à éliminer de l'élément investissement du plan de gestion des frigorigènes a été estimée à 8 tonnes PAO. Le PNUD a indiqué qu'il sera possible d'éliminer les CFC grâce à une combinaison d'activités d'investissement et de réglementation. En plus de l'élimination directe découlant de la mise en oeuvre de l'élément assistance technique du plan de gestion des frigorigènes, on adopterait des contingents d'importation. Le gouvernement a indiqué que la limite de consommation au Suriname en 2005 sera plafonnée à 50 pourcent des données de référence (contingent de 18,5 tonnes PAO). Le Bureau de la santé publique, qui émet les permis d'importation, ne permettra aucun dépassement des contingents.

État de la législation en matière de SAO

12. Selon le projet de plan de gestion des frigorigènes approuvé par le Comité exécutif à sa 41^e réunion, on est à élaborer plusieurs règlements en matière d'environnement, notamment l'introduction de contrôles stricts des importations, des exportations et du commerce de toutes les SAO par le truchement de permis d'utilisation, de taxation ou de contingents, le cas échéant; la certification obligatoire des techniciens; et l'élaboration d'un programme d'incitatifs fiscaux afin d'encourager l'utilisation de technologies sans SAO. À cet égard, et prenant note que la mise en oeuvre du programme d'assistance technique ne pourrait commencer que lorsque la législation sur les SAO serait en place et que des mesures auraient été prises afin de s'assurer que les prix du marché local du CFC et des frigorigènes sans SAO étaient similaires (Décision 38/38), le Secrétariat a demandé des explications sur l'état actuel de la législation en matière de SAO, y compris le système d'autorisation au Suriname.

13. Le PNUD a signalé que les règlements avaient été déposés auprès du Ministère du Commerce. L'institut national pour l'environnement et le développement du Suriname, l'organisation qui héberge l'Unité d'ozone, travaillait en étroite collaboration avec le Ministère afin de maintenir l'élan en ce qui a trait à leur adoption. On s'attendait à ce que les règlements entrent en vigueur d'ici la fin de 2004.

Activités d'investissement du plan de gestion des frigorigènes

14. Le programme d'assistance technique repose sur cinq sous-éléments, notamment : équipements de recyclage et de récupération et réaménagements; outils et équipements pour le programme d'enseignement technique; ateliers sur le réaménagement ainsi que sur la récupération et le recyclage; spécialistes techniques nationaux et internationaux; et une association en réfrigération. Toutefois, le Secrétariat a pris note que les ateliers de formation et la mise à jour proposée de l'institut technique pourraient constituer un double comptage, puisque

le Comité exécutif avait déjà approuvé pour le PNUE une somme de 70 000 \$US pour un programme de formation dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération qui comprenait de l'équipement pour la formation.

15. En outre, si l'on se base sur : les résultats obtenus jusqu'à maintenant dans la mise en oeuvre des programmes de récupération et de recyclage (par ex., des quantités beaucoup plus faibles de CFC récupérées que la quantité initialement prévue); le nombre limité d'utilisateurs finals pouvant bénéficier du petit programme incitatif proposé; le fait que les règlements et le système d'autorisation en matière de SAO n'ont pas encore été promulgués; et le programme de formation des techniciens d'entretien actuellement mis en oeuvre, le Secrétariat a suggéré que le PNUD examine les avantages à combiner l'ensemble des activités proposées en un seul budget global (pour un total de 300 000 \$US) prévu pour fournir une combinaison d'équipements et d'outils de service (comme un nombre limité d'unités de récupération et de recyclage, de l'équipement de brasage, des pompes à vide, des détecteurs de fuites et d'autres outils de base) et que le réaménagement durable de l'équipement de réfrigération avec CFC soit sélectionné en se basant sur les besoins déterminés pendant le projet de mise en oeuvre au cours des 3 prochaines années.

16. Subséquemment, le PNUD a indiqué que la proposition du Secrétariat de regrouper toutes les activités proposées en un seul budget global convenait au gouvernement du Suriname. La mise en oeuvre du projet est planifiée en fonction du mode d'exécution national du PNUD, qui comprend le retour continu d'information avec le gouvernement et incite à l'élaboration de plans de travail stratégiques annuels et à la surveillance constante des activités afin de pouvoir évaluer efficacement les résultats et d'apporter des ajustements en fonction des conditions et des besoins nationaux.

RECOMMANDATIONS

17. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets et des coûts d'appui au montant de financement ci-après, à condition que :

- a) le gouvernement du Suriname fasse preuve de souplesse dans l'utilisation des ressources disponibles dans le programme d'assistance technique des secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles, afin de pouvoir satisfaire les besoins pouvant survenir pendant la mise en oeuvre;
- b) dans la mesure du possible, le programme d'assistance technique soit réalisé par étapes afin de pouvoir affecter les ressources à d'autres activités, telles que d'autres activités de formation ou l'acquisition d'outils d'entretien, si les résultats escomptés ne se concrétisaient pas; et
- c) le PNUD assure un contrôle adéquat durant toutes les phases de réalisation du projet.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : projet d'assistance technique des secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles	300 430	22 532	PNUD
b)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du PGF	25 750	2 318	PNUD
